



Portail Québec

La CSST dévoile ses résultats financiers de 2014

QUÉBEC, le 1er avril 2015 /CNW Telbec/ - Le conseil d'administration de la CSST a approuvé aujourd'hui les états financiers de 2014 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), dont elle est fiduciaire.

Un surplus de 540 M\$ et une capitalisation supérieure à 100 %

L'année se termine avec un surplus de 540 M\$. Pour une troisième année consécutive, les états financiers du FSST affichent un surplus de plus de 500 M\$. Le taux de capitalisation effectif aux fins de la tarification est de 104,5 %, et surpassé ainsi le niveau de 100 % pour la première fois depuis 2006.

Une charge exceptionnelle en 2014 a été comptabilisée aux résultats financiers à l'égard des obligations relatives aux maladies professionnelles à longue période de latence. L'ajout de ces obligations découle d'une révision des normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires. N'eût été cet élément, le surplus aurait été de l'ordre de 1,2 G\$.

Un rendement de 11,9 %

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec ont généré en 2014 un rendement de 11,9 % pour des revenus de 1,4 G\$, soit 782 M\$ de plus que ce qui est nécessaire au respect des engagements futurs de la CSST à l'égard des travailleurs. La valeur du fonds du régime est passée de 12,5 G\$ au 31 décembre 2013 à 14 G\$ au 31 décembre 2014.

Un surplus des opérations de 341 M\$

À l'intérieur du surplus de 540 M\$, on observe un surplus de 341 M\$ sur le plan des opérations du FSST. Il résulte principalement de l'évolution à la baisse observée au cours des dernières années à l'égard des lésions professionnelles.

35 ans au cœur de la santé et de la sécurité du travail

Les bons résultats enregistrés au cours des dernières années témoignent de la saine gestion du régime, et notamment des efforts concertés et des décisions des partenaires patronaux et syndicaux, entre autres au chapitre des plans d'action en prévention et des politiques de placement et de capitalisation.

La CSST, qui souligne en 2015 ses 35 années d'existence, soutient les employeurs et les travailleurs du Québec dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. La CSST fait de la prévention un engagement quotidien et poursuit son travail visant à faire de la santé et la sécurité du travail une valeur de société. Parce que le Québec a besoin de tous ses travailleurs.

Pour en savoir davantage sur la mission de la CSST, visitez notre site Web, au www.csst.qc.ca.

Source : CSST

Direction des communications et des relations publiques

Téléphone : 1 866 966-4705

Autres communiqués diffusés par Commission de la santé et de la sécurité du travail



© Gouvernement du Québec, 2015